Maison de l'Université Esplanade Erasme BP 27877 21078 DIJON Cedex 03 80 39 39 80 pole.formation@u-bourgogne.fr



## DELIBERATION du Conseil Académique de l'Université de Bourgogne

## Séance du 4 décembre 2024

Délibération n° 2024 – 04/12/2024 – 1

Approbation du procès-verbal du Conseil Académique du 12 septembre 2024

-VU le code de l'éducation,

-VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire: 81 Membres en exercice: 81

Quorum: 41

Membres présents : 32 Membres représentés : 14

Total: 46

Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés:

Pour: 46 (unanimité)

Vincent THOMAS

Contre: 0

Le Conseil Académique de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal du Conseil Académique du 12 septembre 2024.

Dijon, le 12 décembre 2024 Le Président de l'Université de Bourgogne,

PJ: procès-verbal du Conseil Académique du 12 septembre 2024

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement